

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 NOVEMBRE

INFORMATIONS

LA VÉRITÉ, S. V. P.

Il y a en ce moment conflit dans le cabinet à propos du Tonkin. Certains membres du ministère, afin d'éviter l'interpellation annoncée par M. C. Pelletan, voudraient absolument subordonner le pouvoir militaire à l'autorité civile. Cette idée absurde rencontre l'opposition de plusieurs ministres, notamment de l'amiral Krantz.

Présentement, du reste, il s'agit non pas de se livrer à des digressions administratives, mais de dire la vérité sur la situation de l'Indo-Chine. Or, cette situation n'est pas sans gravité. Il n'est que trop vrai que les Chinois préparent de mauvais coups. Les pirates signalés ne sont autres que des Chinois de l'armée plus ou moins régulière, c'est-à-dire des ennemis nés des Tonkinois.

Ces pirates sont comme une avant-garde de tirailleurs.

Des bruits d'évacuation partielle du Tonkin sont mis en avant dans certaines feuilles, et démentis par d'autres. Ces rumeurs, transmises télégraphiquement, encouragent la malveillance chinoise, que secondent sournoisement l'Allemagne et l'Angleterre. Il importe de couper court à toutes ces nouvelles contradictoires et d'affirmer la politique coloniale de la France, qui ne peut être celle de l'abandon, et qui doit, d'autre part, se garder des sacrifices inutiles en hommes et en argent, pour occuper les parties arides et les plus malsaines du Tonkin, « où l'on ne mange pas. »

Un débat est nécessaire, car le gouvernement ne doit pas cacher les faits, et l'on sait ce que les dépêches arrangées ou dissimulées par M. Ferry ont coûté au pays.

Il serait grand temps de dire loyalement la vérité.

LE TONKINOIS

M. Ferry, interviewé par le *Petit Nipois*, n'a trouvé rien de mieux que d'insulter les braves soldats qui combattent au Tonkin. Les black-bouls de Saint-Dié a reçu des « renseignements particuliers » et, selon lui, nos troupes « se gardent mal ».

Voilà l'oraison funèbre des morts de Bao-Duy. Heureusement que les injures de certaines gens ne sauraient atteindre les serviteurs héroïques de la France. Mais il est bon de flétrir l'impudence de l'homme funeste qui a coûté à la Patrie tant d'or et tant de sang.

M. Ferry « se garde » mieux que les soldats qu'il outrage. Pourquoi ne va-t-il pas au Tonkin ?

UNE INIQUITÉ

Les déclarations de M. Lockroy, ancien ministre, ancien premier élu de Paris, sur le projet préparé par l'opportunisme contre la liberté de la presse, irrite fort les ministériels. « Le retour au droit commun en matière de presse serait une iniquité », a dit M. Lockroy. Il a traité de « stupide » et de « monstrueux » le dessein nourri par l'opportunisme qui rêve

de museler la presse afin de défendre plus facilement le monopole du syndicat qui exploite le pouvoir et qui a failli en être dépossédé et pour longtemps. Il est à prévoir qu'il s'engagera sur ce projet de la presse une lutte ardente au sein du Parlement et dont les conséquences pourraient être décisives pour le ministère Tirard.

DÉCORATIONS A DES DÉCORÉS

Les rectifications pleuvent dans le *Journal officiel* à propos des décorations données pour l'Exposition. Le travail a été si mal fait, qu'on a donné la croix de chevalier à des industriels qui la possédaient depuis plusieurs années déjà ; d'autre part, noms des décorés, motifs de la distinction, sont dénaturés dans plus d'un cas.

Et ce ne sont pas là des fautes typographiques. Enfin, à côté de choix très justifiés, il y a des faveurs aussi injustifiables que certaines omissions. La politique est encore venue tout gêner, et les désignations du jury ont subi des modifications nombreuses ; dans les ministères, l'on *gueusait* des bouts de ruban.

Le gouvernement continue à nous offrir le spectacle scandaleux de compensations offertes aux déçavés du suffrage universel. Voici M. Sabatier, ex-député d'Oran, qui est appelé aux fonctions de membre du conseil de préfecture de la Seine.

REPRISE DES EMPRUNTS

En attendant la reprise des affaires, voici la reprise des emprunts.

Le gouvernement se propose d'émettre un emprunt, comme nous l'avons dit, de liquidation ; ce projet d'emprunt ne sera pas déposé sur le bureau de la Chambre avant le mois de janvier 1890.

On annonce que d'ici là le ministre des finances proposera :

- 1° Une conversion des bons du Trésor 4 0/0.
- 2° La diminution de l'intérêt payé aux déposants des Caisses d'épargne qui serait ramené à 3 1/4 0/0, soit une économie de 20 millions.
- 3° Une conversion facultative du 4 1/2 0/0. Les porteurs de ce fonds d'État opéreraient leur conversion eux-mêmes, soit en se faisant rembourser, soit en échangeant leurs titres contre celui qui leur sera offert.

M. ANDRIEUX CANDIDAT A LORIENT

Il est aujourd'hui à peu près décidé que M. Andrieux se présentera au siège rendu vacant par l'invalidation—désormais assurée—de M. le comte Dillon.

M. Andrieux aura pour concurrent républicain le concurrent même du comte Dillon.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le nombre des ecclésiastiques frappés de suspension de traitement sous prétexte d'ingérence dans la lutte électorale s'élève à 53.

M. Cunisset-Carnot, avocat général à Dijon et gendre du Président de la République, vient d'être nommé, par décret de Dom Pedro II, grand-croix de l'ordre impérial de la Rose du Brésil.

A PORTLAND-PLACE

On vient de mettre à louer l'hôtel qu'habitait à Portland-Place, 51, le général Boulanger.

Avant de partir pour Jersey, le général a payé tous les mois restant à courir sur une année de location, c'est à dire huit mois.

La location avait été faite à raison de 30,000 francs par an.

LE GAGNANT DU GROS LOT

L'heureux gagnant du gros lot de cinq cent mille francs des Bons de l'Exposition est un ouvrier, nommé Philippe Franssens, conducteur à l'imprimerie Lahure.

M. Franssens, qui est âgé de quarante ans, est Belge de naissance, mais il habite Paris depuis longtemps et s'est fait naturaliser Français. Il est marié et père de six enfants. Le bon portant le n° 54,939, avec lequel il a gagné, était le seul qu'il possédait.

LES MAGISTRATS DE CARCASSONNE

Le tribunal de Carcassonne vient de se rendre légendaire. M. Jourdanne, mis en minorité aux dernières élections du Conseil général, avait maintenu sa candidature au second tour. D'où grande colère chez les radicaux qui l'avaient accusé d'avoir fait un marché avec la réaction. La lutte finie, M. Jourdanne assigna les diffamateurs en police correctionnelle ; ils ont été relaxés par un jugement dont voici les considérants :

« Attendu qu'il est de fait que Jourdanne s'est présenté comme candidat républicain radical socialiste aux élections pour le renouvellement du conseil général ;

» Que sa conduite correcte, lors du premier tour de scrutin, a cessé de l'être à partir de ce jour-là jusqu'au deuxième tour ;

» Qu'en effet, ayant réuni un nombre de voix inférieure à celui obtenu par son concurrent républicain, il « avait ce devoir » de se désister en faveur de ce dernier lors du scrutin de ballottage, pour assurer son succès contre le candidat du parti opposé ;

» Que cette règle à suivre, qui n'est inscrite dans aucun texte, résulte d'un accord entre parties et s'impose comme une sorte de loi aux candidats qui sollicitent les suffrages de leurs concitoyens ;

» Que contrairement aux engagements qu'il avait pris et à la discipline républicaine, Jourdanne, loin de se retirer, a maintenu sa candidature, lors du scrutin de ballottage, quoique sachant fort bien qu'il n'avait aucune chance de succès ;

» Qu'en agissant de la sorte, il a compromis l'élection du candidat républicain ;

» Attendu que cette attitude a soulevé à bon droit la réprobation indignée de tous les républicains qui ont alors entamé contre Jour-

danne une polémique dont la vivacité ne le cédait en rien à l'ardeur de la lutte ;

» Que cette indignation s'est traduite dans les articles, etc... »

Est-ce assez joli, est-ce assez complet ! Que dites-vous de ce petit cours des procédés opportunistes prenant en quelque sorte force de loi !

Au fond, cela apparaît à tous ; il n'y a qu'une seule idée dans ce factum : la candidature de Jourdanne était désagréable au gouvernement ; on a donc bien fait d'injurier et de diffamer le candidat. Il n'y a pas autre chose dans ce jugement grotesque.

La catastrophe de Glasgow

Glasgow, 4^{er} novembre.

Pendant une violente tempête qui a sévi ce soir, une grande fabrique de tapisserie s'est écroulée.

140 femmes environ ont été ensevelies sous les décombres.

Une cinquantaine de personnes ont pu échapper au désastre. Les autres sont restées sous les décombres.

On a déjà retiré 40 cadavres.

Londres, 2 novembre.

La fabrique de tapis James Templeton et C^{ie}, qui vient de s'écrouler à Glasgow, était composée de deux bâtiments distincts : un vieux et un neuf non encore achevé et qui devait être l'exacte copie d'une ancienne fabrique italienne. C'est ce bâtiment qui s'est effondré, écrasant l'autre sous son poids.

Les causes de l'accident ne sont pas encore connues, non plus, du reste, que ses conséquences, et ce n'est guère qu'aujourd'hui qu'on saura le nombre exact des victimes. Ce nombre aurait été bien plus élevé encore, si les ouvriers occupés à la construction de la nouvelle fabrique n'avaient quitté leur ouvrage à cinq heures, c'est-à-dire un quart d'heure avant l'écroulement.

Dans les anciens ateliers, toutes les filles se tenaient à leurs métiers quand soudain les lumières s'éteignirent, en même temps qu'un craquement sinistre se faisait entendre.

Ce fut un sauve-qui-peut général, et l'on s'étonne même qu'au milieu de l'obscurité tant de monde ait pu gagner les issues dans l'espace de temps si court qui sépara le premier craquement de l'effondrement du plafond et des murs.

Les pompiers sont arrivés presque aussitôt sur les lieux du sinistre. Les travaux de sauvetage ont été menés rapidement, à la lumière électrique, mais il reste à explorer encore des masses de décombres qui, dit-on, recouvrent des cadavres.

D'après certaines personnes, la catastrophe n'aurait pas eu pour cause la violente tempête qui soufflait. Ce seraient les fondations de la fabrique qui auraient cédé, attendu qu'elles n'avaient jamais eu de solidité, ayant été construites sur les galeries d'une mine de charbon abandonnée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

MUTATIONS

Par décision ministérielle du 30 octobre 1889 :

M. Perrin, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, a été désigné pour occuper l'emploi d'instructeur au 3^e régiment de cuirassiers.

M. Bréart de Boisanger, capitaine au 2^e régiment de chasseurs, a été désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret du 30 octobre 1889, les dix sous-officiers dont les noms suivent, sortis de l'École d'application de cavalerie le 31 août dernier, ont été promus au grade de sous-lieutenant (4^e tour), et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées :

M. de Martin de Viviers, du 10^e dragons, affecté au 17^e dragons.

M. Lambert, du 9^e dragons, au 3^e chasseurs d'Afrique.

M. Fornas, du 18^e dragons, au 11^e hussards.

M. Lipmann, du 18^e dragons, au 3^e chasseurs.

M. Roland, du 26^e dragons, au 17^e chasseurs.

M. de Vandière de Vitrac, du 17^e dragons, au 20^e dragons.

M. Domet de Vorges, du 13^e dragons, au 1^{er} dragons.

M. Nivière, du 17^e chasseurs, au 3^e chasseurs.

M. Stoékel, du 1^{er} dragons, au 14^e dragons.

M. Vaniekaut, du 18^e chasseurs, au 4^e chasseurs.

ÉCOLE DE GUERRE

Plusieurs journaux annoncent le prochain remplacement du général Lebelin de Dionne à la tête de l'École supérieure de guerre.

Cette nouvelle est inexacte.

AVIS ADMINISTRATIF

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens qu'en vertu de la loi du 2 mai 1855 et du décret du 4 août de la même année, tout possesseur de chiens non déclarés doit en faire la déclaration à la Mairie à partir du 1^{er} octobre de chaque année, au 15 janvier de l'année suivante.

La taxe est due pour les chiens possédés au 1^{er} janvier. Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait sa déclaration, est passible de la triple taxe.

Mairie de Saumur, le 1^{er} novembre 1889.

Le Maire, J. COMBIER.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain mardi 5 novembre, à 7 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour comprend :

1^o Classement du chemin partant du bureau d'octroi des Moulins et aboutissant au chemin n^o 144. — Avis.

2^o Enquête sur l'établissement du dépôtoir Dubois-Ronce. — Avis.

3^o Aliénation d'un titre de rente de la fabrique de Saint-Nicolas. — Avis.

4^o Droits de places aux foires et marchés. — Rapport de la commission.

5^o Rue Gambetta. — Acquisition d'immeubles.

6^o Avenue des Récollets. — Acquisitions.

7^o Désignation des répartiteurs pour l'année 1890.

8^o Nomination des délégués du Conseil municipal pour la révision des listes électorales.

9^o Affaires diverses.

SAUMUR

Un jeune voleur. — Il y a peu de temps, M. Gallé, propriétaire du café de la Bourse, dut renvoyer un de ses jeunes garçons, le nommé Boulay, âgé de 17 ans.

Celui-ci, bien au courant de la maison, pénétra quelques jours après chez son ancien patron et déroba une somme de 1,700 fr. qu'il s'empressa de gaspiller de toutes façons.

Dès que M. Gallé s'aperçut de la disparition de son argent, il déposa une plainte à la police et lui fit part de ses soupçons.

Boulay fut trouvé le soir même dans une maison de tolérance et a été incarcéré aussitôt. Il avait encore sur lui 200 fr. Il a reconnu être l'auteur du vol commis chez M. Gallé.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Le mauvais temps d'hier ayant empêché la Société nautique de sortir, les courses d'entraînement que nous avions annoncées sont remises à dimanche prochain 10 novembre.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Georges-Pierre Vaniekaut, sous-lieutenant au 4^e chasseurs, de Senlis (Seine-et-Oise), et précédemment à Saumur, et Marie-Elisabeth Ladvoat, sans profession, de Neuilly (Seine).

Camille-Jules Dézé, typographe, et Augustine Hérisson, chapeletière, tous deux de Saumur.

Louis-Raymond-Joseph Devienne, mécanicien, de Creil (Oise), et Henriette-Mathilde-Justine Daguin, sans profession, de Saumur.

LES ENGAGÉS CONDITIONNELS

Le général commandant le 9^e corps a décidé que les engagés conditionnels d'un an du dé-

partement de Maine-et-Loire seraient répartis, cette année, dans les régiments désignés ci-après, savoir :

Ceux affectés à l'infanterie, au 66^e régiment, à Tours. — Ceux destinés à l'artillerie, au 20^e régiment, à Poitiers. — Et enfin ceux de la cavalerie, au 7^e hussards ou au 23^e dragons, à Tours.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

UNE JOURNÉE A PARIS

Train de plaisir à prix très réduits

A l'occasion de la clôture de l'Exposition universelle, la Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits permettant de passer à Paris la journée du mercredi 6 novembre.

Ce train partira dans la soirée du 5 novembre. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 6 au 7 novembre.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de Montmorillon à Poitiers, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours, Clefs et Longué, La Bohalle à Tours, Dissay-s.-Courcillon à Tours, Tours à Orléans exclu et des stations de Fondettes-Saint-Cyr, Notre-Dame-d'Oé, Monnaie, Châteaurenault, Saint-Amand-de-Vendôme, Châteaudun, Bonneval et Voves.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 4 novembre, à 6 heures du soir.

MORT DE M^{ME} LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN

M^{me} la marquise de La Rochejaquelein, mère de l'honorable député des Deux-Sèvres, vient de mourir en son château de Vallerit (Yonne), à l'âge de 77 ans.

Adélaïde Lechartier de Coussay, fille de M. Lechartier, baron de Coussay, et de M^{me} Foulon de Doué, avait épousé, à l'âge de 16 ans, le marquis Henry de La Rochejaquelein, fils de la célèbre marquise, en premières noces M^{me} de Lescure, qui a laissé les fameux Mémoires sur la Révolution. Le marquis Henry de la Rochejaquelein, décédé en son château du Pecq, en 1867, était sénateur du second Empire.

De ce mariage sont issus cinq enfants, dont deux morts en bas âge, le marquis de La Rochejaquelein, député des Deux-Sèvres, dernier du nom, la comtesse de Rochechouart, et enfin une fille religieuse au couvent des Oiseaux.

Les obsèques auront lieu au château de Clisson, en Vendée.

ANGERS. — *Les expositions.* — Le local choisi par la Société des Beaux-Arts, place de Lorraine (maison Crémion), est bientôt terminé. L'exposition qu'on y fera des œuvres de peintures, aquarelles, sculptures, etc., des artistes angevins promet d'être remarquable. Elle durera deux mois.

Dans le même temps, une autre exposition de chrysanthèmes aura lieu dans le Mail.

GUIGNARD ET BORDILLON

L'Union de l'Ouest publiait il y a quelques jours les lignes suivantes :

Nous n'avions lu que dans le *Ralliement* le discours prononcé par M. Guignard à l'inauguration de la fontaine Bordillon. Le *Ralliement*, ami de M. le Maire, on le croyait, a négligé quelques passages, dont il n'a pas compris, sans doute, l'opportunité et l'importance. Une main inconnue, que nous remercions, nous a fait remettre le discours complet, et nous sommes heureux de pouvoir, par pur intérêt de la vérité, reproduire quelques-uns de ces passages, qui nous paraissent, à nous, de beaucoup supérieurs à tout le reste.

D'abord le début :

« Mes chers Concitoyens,

» Si un étranger, dans une rapide visite, parcourait notre quartier de la Douvre, il me semble qu'il éprouverait, à première vue, une vive et profonde émotion.

» Dans l'église de la Trinité il verrait le buste de ce bon curé Gruget, qui, au jour des plus terribles luttes sociales, fut protégé par la conscience populaire elle-même, et dont la mémoire est restée chère et vénérée, comme celle de cet autre prêtre, digne de l'Eglise primitive, l'évêque Henri Arnaud. Il verrait, sur la place de la Laiterie, le buste du docteur Garnier, si justement surnommé le Médecin des Pauvres. Enfin, il s'arrêterait devant le buste que nous inaugurons aujourd'hui, celui de Grégoire Bordillon.

» L'étranger qui passerait devant ces trois monuments, modestes par leurs proportions, nobles par les souvenirs qu'ils rappellent, et touchants par la gratitude publique dont ils sont l'expression, cet étranger prendrait en estime la population parmi laquelle les vertus de tels hommes de bien se sont développées, et qui a su leur rendre une pleine justice.... »

Le *Ralliement* supprime ce témoignage de haute impartialité et fait commencer le discours par cette formule quasi païenne :

« La Grèce antique plaçait dans ses carrefours les statues des dieux protecteurs de la cité. Nous gardons plus simplement l'image de quelques-uns des hommes dont la vie a été généreuse, utile et de bon exemple. Ils sont, eux aussi, à leur manière, non les dieux protecteurs, mais les patrons aimés de notre ville, de nos foyers, et dans l'hommage que nous leur rendons, il y a une large part du culte que nous rendons à la Patrie elle-même.

» Grégoire Bordillon mérite ce souvenir, etc. »

La péroraison aussi, tout entière adressée aux enfants des écoles, a été supprimée par le *Ralliement*. M. Guignard conseille aux enfants de garder la République et la Liberté, la ville et la patrie. Puis :

AVEU SUPRÊME

TROISIÈME PARTIE

Voleur !

Son père était un voleur !

Depuis le jour lugubre où il avait reçu les suprêmes confidences de sa mère mourante, ce mot infamant sonnait sans cesse aux oreilles de Norbert comme un glas. Et, tel qu'une obsession, l'épouvantable aveu qu'il avait recueilli des lèvres de la pauvre femme le hantait à toute heure, en tout lieu. Il n'avait plus ni appétit ni sommeil. En une semaine, il avait maigri d'une façon effrayante. Le physique et le moral étaient également atteints en lui. Que pouvait-il attendre de l'existence, désormais ? Certes, il lui restait une tâche à remplir. Sa mère la lui avait tracée sur son lit de mort : il fallait réparer, dans la mesure du possible, le mal fait par M. Lestrangle et restituer à ses victimes l'argent dont elles avaient été injustement dépouillées. La fortune de Norbert y

suffirait sans doute, mais, après, il ne lui resterait rien. Cette éventualité ne le faisait pas hésiter, du reste, un seul instant. Que lui importait la fortune ? Il n'y avait jamais attaché son cœur. S'il lui fallait travailler pour vivre, eh bien ! il travaillerait. Mais Madeleine ? Ah ! la voilà, la pensée lancinante qui le torturait sans trêve. Car il ne se faisait aucune illusion : Madeleine était perdue pour lui, non pas qu'il doutât de la sincérité ou de la force de l'affection que la jeune fille lui portait, ni qu'il crût cette affection en rien subordonnée à sa situation financière. Non, mille fois non ! Mais, outre qu'il se fût fait scrupule d'attacher Madeleine à son sort alors qu'il était ruiné et que l'union rêvée par lui, lorsqu'il était riche, eût pu sembler une spéculation, — le silence inexplicable qu'il devait forcément garder sur son brusque changement de fortune n'amènerait-il pas une rupture fatale ?

Norbert n'était pas, en effet, de ces individus qui, dans les circonstances critiques, cherchent à se sauver, comme on dit vulgairement « par la tagente », et demandent par des attermoiments la solution d'une question difficile. Du moment où il connut la vérité, son parti fut pris. Il s'était agenouillé devant le

crucifix, avec la foi d'un chrétien convaincu qui sait que de là-haut seulement peuvent descendre, à de certains moments, la force et la consolation. Il se releva fortifié et consolé. Sur sa croix de bois noir, le Christ d'ivoire, — celui qui avait reçu le dernier soupir de sa mère, — semblait lui sourire...

Et, cependant, cette pensée du père coupable revenait sans cesse comme « frapper à la porte » de son cerveau, y sonner le tocsin de l'irréparable déshonneur, le glas funèbre de ses affections brisées, de ses rêves évanouis, de sa vie condamnée, endeuillée à jamais !

Voleur !

Son père était un voleur !

Oh ! sans doute, il n'avait jamais pris ni un pain à la devanture d'un boulanger, ni un sou dans la poche de son voisin. Il avait en l'adresse de se tenir toujours dans la marge du Code. En était-il plus excusable pour cela ? Agent de change, chargé des intérêts financiers de nombreux clients pleins de confiance dans son flair d'homme de Bourse, il avait abusé de la bonne foi de l'un d'eux, celui qu'il savait le plus naïf, le moins au courant des affaires financières. Au moyen d'un simple trait

de plume et sans que les experts les plus réputés pussent y retrouver à reprendre, après une double opération, excellente pour M. Lebrouffais (tel était le nom du client en question) mais désastreuse pour lui-même, M. Lestrangle avait tout simplement interverti les rôles et fait supporter au joueur trop « bon enfant » dont il gérait les fonds, la perte qu'il éprouvait, tandis qu'il empochait les bénéfices de l'autre combinaison. Et M. Lebrouffais n'y avait vu que du feu. Mieux que cela, même. Pour épargner tout ennui à son agent de change, M. Lebrouffais avait eu l'excellente idée de mourir subitement en apprenant sa ruine. Que pouvait-il devenir sans fortune ? Le mot très bref de M. Lestrangle, l'instruisant de sa catastrophe financière, le frappa comme un coup de massue. En quelques minutes, il fut emporté par une attaque d'apoplexie.

« Pauvre diable ! Il n'aurait pas dû risquer une si grosse somme sur un simple coup de Bourse, — un coup de dé, en somme ! »

Telle fut la touchante oraison funèbre prononcée par les amis de M. Lebrouffais, en suivant son cercueil.

L'agent de change ne fut nullement inquiet.

« Mais ne l'oubliez pas, un devoir plus impérieux et plus dur pour vous, peut vous être imposé. Bataillon de l'Espérance! soyez les soldats du Travail, les soldats de la Paix. Mais soyez prêts à être aussi, quand il le faudra, les soldats de la Guerre, et alors comme vos ancêtres, au cri de: *la Patrie est en danger*, vous ferez bravement votre devoir. La tête haute, et le cœur plein d'un généreux courage, vous saluerez en passant les nobles images que vous avez sous les yeux. Garnier et Gruget vous enseignent la pitié pour le malheur, le dévouement aux pauvres, Bordillon les hautes vertus civiques, Beaurepaire l'héroïsme devant l'ennemi. On peut compter sur vous, n'est-ce pas! »

« Oui, la France, la République comptent sur la jeunesse; mais ceux d'entre nous qui sont parvenus à l'âge mûr ou à la vieillesse, n'entendent-ils pas une voix qui leur parle de leur devoir à tous? »

« Mes chers concitoyens, mes chers amis, — vous aussi mes chers adversaires, s'il faut prononcer ce mot, qui n'a rien d'amer sur mes lèvres, — au nom de notre cité, au nom de cette patrie intime, et au nom de la grande Patrie, la France, devant l'image de cet homme qui fut si sincèrement bon et que nous aimions tous, n'ayons en ce moment qu'un seul sentiment dans le cœur, et que ce sentiment se résume en un mot: *Fraternité!* »

Cela vaut mieux, cela est plus vrai, sans doute, que des efforts de rhétorique pour transformer la bonhomie démocratique de Bordillon en génie héroïque et sauveur de la cité.

LA FLÈCHE. — *Prytanée militaire.* — Le Conseil municipal de La Flèche, se préoccupant d'une question à l'étude au ministère de la guerre, et relative à la création d'une deuxième prytanée militaire, a émis le vœu que cette nouvelle institution soit établie à La Flèche.

Suspension d'un avocat. — La Cour d'appel d'Angers vient d'infliger une peine de six mois de suspension à M. James, avocat à La Flèche, candidat boulangiste aux dernières élections, pour avoir notamment adressé à M. Quesnay de Beaurepaire une lettre injurieuse pour ce fonctionnaire et pour le gouvernement.

POITIERS. — M^{gr} Juteau, évêque de Poitiers, qui avait été gravement indisposé pendant quelques jours, se lève et va beaucoup mieux. Il est en ce moment chez son ami, M. l'abbé Chauvet, curé doyen à Langeais (Indre-et-Loire), et on affirme que l'état du malade est aussi satisfaisant que possible.

CIVRAY. — Depuis quelques jours une véritable épidémie de fièvre typhoïde sévit à Ci-

vray (Vienne). Le nombre actuel des malades est d'une vingtaine. Dans la journée de vendredi, il y a eu deux morts, deux jeunes femmes qui laissent chacune des enfants en bas âge. La municipalité a pris les mesures les plus rigoureuses pour arrêter le fléau.

LE MANS. — Le tribunal correctionnel du Mans vient de condamner à quatre mois de prison un nommé Guillaumot qui, affublé du costume de lieutenant de vaisseau, constellé de décorations, se pavaneait de par les rues de cette ville.

Le brillant officier de marine n'était autre qu'un récidiviste, plusieurs fois condamné pour avoir, en prenant tantôt la qualité d'attaché d'ambassade, tantôt celle d'inspecteur du bazar de l'Hôtel-de-Ville, fait plusieurs dupes à Paris, Trouville, etc.

NANTES. — Un incendie a éclaté, avant-hier, à Nantes, dans les greniers de la maison de tissus Kolkovitz, rue du Chapeau-Rouge. Tous les étages supérieurs ont été la proie des flammes.

ORLÉANS. — Un marchand de fromages, nommé Duneau, avait été assassiné près d'Orléans en 1883. Les recherches pour trouver l'auteur de ce crime avaient été infructueuses.

Préjean, Félix, journalier, âgé de 60 ans, s'est accusé de ce forfait, mercredi dernier, dans un cabaret, à Olivet. Il a réitéré ses aveux, le lendemain, à la gendarmerie, se disant poussé par le remords.

Il a refusé de faire connaître le mobile de son crime. Il a été écroué à Orléans.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR UN AVOUÉ
Une tentative d'assassinat s'est produite au Palais de justice de Rochefort (Charente-Inférieure).

Un nommé Marchand, à la suite de démêlés dans lesquels ses intérêts avaient été engagés, avait, à diverses reprises, proféré des menaces contre M^e Duplais, avoué.

S'étant posté près de la porte du Tribunal, Marchand tira un coup de revolver sur M^e Duplais. Le coup rata. L'avoué en profita pour se sauver au greffe, poursuivi par le meurtrier qui déchargea de nouveau son arme sur lui, sans l'atteindre; la balle alla se loger dans le plafond. Une troisième fois, Marchand visa M^e Duplais; mais, heureusement encore, le projectile se perdit dans la serviette de l'avoué remplie de dossiers.

Marchand a été incarcéré immédiatement.

MAZAGRAN
La défense de Mazagran, qui eut lieu en 1840, est un des plus beaux faits d'armes de nos guerres d'Afrique. Mais pourquoi un breu-

vage composé de café, d'eau et de sucre est-il appelé un mazagran?

Cela tient à une circonstance de ce siège mémorable. Les 123 Français qui, sous le commandement du capitaine Lelièvre, de Malesherbes, défendirent Mazagran contre 12,000 Arabes, étaient abondamment pourvus d'eau par un excellent puits qui se trouvait dans le retrait du fort; mais l'eau-de-vie vint à manquer et nos braves prenaient du café noir un peu sucré et fortement étendu d'eau.

Or, une fois délivrés, nos soldats aimaient à prendre le café « comme à Mazagran », et cette expression réduite à « Mazagran » tout court, se répandit parmi les militaires, et les civils l'adoptèrent.

Dans les grands cafés, on désigne, sous le nom de mazagran, le café servi dans un verre pour le distinguer de celui qui est versé dans une tasse, qui serait trop petite pour qu'on y pût ajouter de l'eau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 novembre 1889.

La Bourse est meilleure et les cours reprennent: 3 0/0, 87.30; 4 1/2 0/0, 104.75 ex-coupon.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,305. Les meilleures tendances qui se manifestent sur les obligations foncières et communales ne peuvent que persister, les cours actuels laissant encore entrevoir des plus-values d'une certaine importance.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a un marché suivi vers 856.25. Les actions de la Banque Nationale du Brésil donnent lieu à de bonnes demandes encouragées par de nombreux achats de provenance brésilienne.

La Société Générale est fermement tenue à 461.25. La Banque d'Escompte se tient à 530, cours bien inférieur à sa valeur réelle.

Le Crédit Lyonnais cote 701.25. La Société de Dépôts et Comptes courants fait 602.50.

Le Panama toujours calme à 51.25. L'action de l'Alpine s'échange à 208.75. Les initiés entendent le cours de 250.

Le Gaz de Madrid est une valeur qui, à son cours actuel de 495, rapporte près de 5 0/0 et reste susceptible d'une forte plus-value.

La reconstitution du Crédit Provincial est une chose décidée aujourd'hui que le tribunal a homologué le Concordat. La hausse est inévitable et prochaine.

L'obligation des Chemins Argentins cote 425 demandé.

On traite à 384.50 ex-coupon l'obligation des Chemins Economiques.

Démangeaisons! Rhumatismes!

Saint-Martin-des-Lais (Allier), le 22 mai 1889. — Je suis heureux depuis que j'ai pris les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, car depuis un an je souffrais de *démangeaisons* et de *douleurs rhumatismales* dont je suis presque guéri, chaque jour ma position s'améliore. (Sig. lég.) LAFAY.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 5 novembre

Un *Lycée de jeunes filles*, vaudeville-opérette en 4 actes, paroles de A. Bisson, musique de Gregh.

un mot cyniquement immoral et criminel!) c'est bien et cela suffit pour décider de votre avenir.

Quant à la sympathie naturelle qui doit exister entre la jeune fille et celui à qui on veut l'unir; quant aux qualités physiques et morales de celui-ci — morales surtout, — quant à la divergence d'éducation, de croyances, etc... qu'importe! *De minimis non curat prator.* Et trop de parents, faisant concurrence au préteur en la circonstance, traitent ces questions de bagatelles!

Du moins, si elle n'était pas restée longtemps fidèle, après son mariage, aux pratiques religieuses de son enfance et de sa jeunesse, M^{me} Lestranger avait tenu à ce que son fils fût élevé selon les principes qu'elle-même avait reçus. Elle n'avait pas eu besoin de lutter, à ce sujet, contre son mari, car, à l'époque où celui-ci mourut, Norbert venait d'atteindre à peine sa sixième année. C'est alors, au lit de mort de l'ex-agent de change, que M^{me} Lestranger apprit tous les détails du drame qui avait entraîné la mort de M. Lebrouffais. Sur le point d'expirer, le coupable révéla tout. Puis il mourut, avant que le prêtre, appelé trop tard à son chevet, eût pu, au nom du Dieu de miséricorde, lui apporter le suprême pardon.

(A suivre.) MAXIME JUILLET.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

LUNDI 4 novembre 1889

LE GRAND MOGOL

Opéra-bouffe en 4 actes, de MM. H. CHIVOT et A. DURU, musique de Edmond AUDRAN.

DISTRIBUTION:

Prince Mignapour, MM. Gréteaux; Nicobar, Letailier; Joquelet, Audra; Le capitaine Crakson, Roussel; Nadras, Guéreau; Irma, M^{mes} Gréteaux; Princesse Bengaline, Béarn; Kioumi, Fernande; Un officier, MM. Nénot; Le Grand Brahmane, Pascaud.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Novembre 1889.

Versements de 72 déposants (12 nouveaux), 27,824 fr. 12.

Remboursements, 30,146 fr. 64.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

SANTÉ ET LONGUE VIE

Entretenez toujours le cerveau, l'estomac et les intestins dans un bon état, n'ayez pas une vie trop sédentaire, faites usage des *Pilules Gicquel* qui, en combattant la constipation, et en chassant les humeurs, la bile et les glaires, vous éviteront bien des maladies, telles que maux de tête et d'estomac, manque d'appétit, étourdissements, fièvre, névralgies. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel* au prix de 1 fr. 50 la boîte.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 2 Novembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Vèron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Nos gravures: Olivier Métra; M. Léouzon Le Duc; Le docteur Ricord; M^{me} Loïsa Puget, M^{me} Erard, Émile Augier; Le pavillon des forêts. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Émile Augier. — Olivier Métra. — Léouzon Le Duc. — Le docteur Ricord. — M^{me} Loïsa Puget. — M^{me} Erard. — Le cabinet de M. Émile Augier. — Exposition universelle: Le tissand algérien; Le café algérien; L'écurie des ânes de la rue du Caire; Les musiciens aragonais; Le pavillon de l'Annam; La pagode d'Angkor; le pavillon des forêts. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR
P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 80 cent.;
Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.;
Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.;
Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

Pourquoi le FONCIER monterait-il? Comment un VERSEMENT DE 170 fr. procure-t-il en un mois, un revenu de plus de 170 DEUX MILLE FRANCS? Demandez ces Renseignements au Directeur de la Finance Parisienne, 205, rue de Flandre, Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

L'ORIFLAMME PÉTROLE BLANC ininflammable SANS ODEUR

Produit une Lumière incomparable

En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Il ne connaissait même pas la famille de sa victime. Les proches de M. Lebrouffais rendirent même unanimement justice à sa tenue correcte pendant la cérémonie funèbre, et, tandis qu'il suivait le convoi, irréprochable dans sa redingote noire, le visage contracté par une douleur sincère, beaucoup le plainquirent d'avoir perdu un si bon client.

Cependant, il faut croire que le souvenir du double crime qu'il avait commis — double par contre-coup, puisque l'homme qu'il avait ruiné en était mort — pesa lourdement sur la conscience de M. Lestranger. Moins d'un an après le décès de M. Lebrouffais, le père de Norbert vendit sa charge, après quoi il quitta Paris pour aller s'exiler dans un coin perdu de la province. Il était riche, très riche, et menait grand train. M^{me} Lestranger ne soupçonnait rien. Aucune intimité, d'ailleurs, n'avait jamais existé entre les deux époux, dont les goûts comme l'éducation étaient très différents, on pourrait dire opposés. La femme de l'agent de change avait été élevée dans des sentiments de foi catholique très ardente. Son mari affectait, au contraire, en toute circonstance, un scepticisme aimable et de bon ton parmi les gens de Bourse qu'il fréquentait. Aucune pas-

sion, par exemple! aucun fanatisme à rebours. Il ne fallait pas effaroucher les clients.

Par malheur — et ainsi qu'il arrive plus souvent qu'on ne croit — l'épicurisme souriant de l'homme avait fini par déteindre, en quelque sorte, sur la femme, qui s'était relâchée peu à peu de ses habitudes religieuses, sans, pour cela, se rapprocher beaucoup de son mari. Comme tant d'autres jeunes filles, poussée par des parents égoïstes aux yeux desquels la fortune primait tout le reste, la mère de Norbert avait fait ce qu'on appelle communément dans le monde un mariage de convenance, c'est-à-dire un mariage qui convenait à sa famille et la flattait, mais qui ne pouvait lui convenir, à elle. Car notre société gonflée de préjugés, pourrie de prétentions qui la rongent comme des chancre, a construit, à l'usage des « jeunes personnes » à marier, son lit de Procuste sur lequel toutes sont étendues et mesurées: tant pis pour celles dont les pieds dépassent et tant pis pour celles dont les pieds ne vont pas jusqu'au bout! On allonge de force celles-ci, et l'on rogne celles-là. Le cœur n'a rien à voir dans cette sorte d'opération où tout se réduit à une équation algébrique. Vous avez tant de dot, tant d'« espérances » (encore

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques, Sur baisse de mise à prix DE BIENS DE MINEURES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR EN 6 LOTS D'une

PETITE PROPRIÉTÉ

Sise commune de Saix, arrondissement de Loudun (Vienne), ET DE

Plusieurs parcelles de Terre Situées arrondissements de Saumur et de Loudun.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 24 NOVEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution : 1^o D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Adèle et Louise Plumereau, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée, par le même tribunal,

2^o D'un second jugement rendu sur requête le trente et un octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, A la requête de M^{me} Adèle Chevalier, épicière, demeurant aux Roches, commune de Fontevault (Maine-et-Loire), veuve de M. Etienne Plumereau, en son vivant marchand de grains, au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs, Adèle et Louise Plumereau, sans profession, demeurant avec M^{me} Plumereau, leur mère, issues de son mariage avec ledit feu M. Etienne Plumereau,

Ayant pour avoué constitué M. André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière;

Et en présence ou lui dûment appelé de M. Charles Boudier, propriétaire cultivateur, demeurant à Bizay, commune d'Épiéds (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur desdites mineurs Plumereau, fonction à laquelle il a été appelé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdites mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

Il sera, le dimanche vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire), procédé à la vente aux enchères publiques, en six lots, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix fixés par le jugement sus-énoncé et daté du trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

DÉSIGNATION

Arrondissement de Loudun

1^{er} Lot.

Une petite propriété, appelée la Hutte-à-la-Belle-Cave, commune de Saix (Vienne), comprenant une chambre basse, une chambre haute, grenier au-dessus, trois caves, un pressoir, une pièce de terre entourée de murs, le tout contenant deux hectares vingt ares soixante-dix centiares, et une petite parcelle de terre, située au lieu dit le Clos-Pottier, joignant le clos ci-dessus, contenant environ trois ares quatre-vingt-seize centiares.

Mise à prix..... 1,000 fr.

2^e Lot.

Six ares soixante-huit centiares de vigne, sis à la Butte, dite commune de Saix.

Mise à prix..... 5 fr.

3^e Lot.

Cinq ares quatre-vingt centiares de terre, sis aux mêmes lieu et commune.

Mise à prix..... 5 fr.

4^e Lot.

Un are trente-sept centiares de vigne, sis au canton du Dezert, même commune de Saix.

Mise à prix..... 5 fr.

Arrondissements de Loudun et Saumur

5^e Lot.

Une habitation et cours, située à la Marsaudière, partie sur la commune de Saix et partie sur la commune d'Épiéds (Maine-et-Loire), composée de diverses caves d'habitation et d'exploitation, cours et autres servitudes, et un are quatre-vingt-quatre centiares de jardin, situés au-dessus desdites caves.

Mise à prix..... 50 fr.

Arrondissement de Saumur

6^e Lot.

Cinq ares vingt-huit centiares de terre, sis aux Coupe-Gorges, même commune d'Épiéds.

Mise à prix..... 5 fr.

Total des mises à prix : 1,070 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A l'étude de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire), où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (874) Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire),

D'UNE MAISON

Sise au lieu appelé l'Île-de-Montravers, quartier des Roches, commune de Fontevault (Maine-et-Loire).

Revenu évalué : 500 fr.

Mise à prix, cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M^e VERLET, notaire à Fontevault, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le SAMEDI 16 NOVEMBRE 1889, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice,

MAISON

De plusieurs corps de Bâtimens

AVEC JARDINS

Et de diverses parcelles de Terre, Pré, Vigne, Bois et Terrains plantés d'arbres,

Le tout situé communes de Méron et d'Antoigné, arrondissement de Saumur.

Mise à prix totale, 2,200 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pour insertion sommaire, (849) ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMTE.

Ville de Doué-la-Fontaine

ADJUDICATION

DU

Droit d'Étalage

A la Mairie de Doué, le LUNDI 25 NOVEMBRE 1889, à une heure de l'après-midi.

Mise à prix : 12,000 fr.

Prix du bail actuel, 14,765 fr.

Cautionnement exigé, 4,000 fr.

OCCASION

5,000 bouteilles

Vins blancs des coteaux de Saumur 1874, 1884 et 1887

A vendre dans une propriété située au centre des meilleurs crus des Coteaux.

Tous ces vins ont été récoltés sur la propriété elle-même, et sont d'une qualité indiscutable.

Pour traiter, s'adresser à M. SORET, négociant à la Croix-Verte.

HUILE D'OLIVE

DE 1^{er} CHOIX

Provenant de la maison MARCELLIN CORNU, de Salon (Bouches-du-Rhône), a obtenu 2 MÉDAILLES D'OR en 1867 et à l'Exposition universelle de 1889.

Dépôt, échantillons et prix courants, chez M. RICHARD-ALAIS, négociant en vins, rue Beaurepaire, n° 39, à Saumur. (864)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelles.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. ENTREPOT : 22, rue de l'Écluse, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

Spécialité de Couronnes funéraires

MÉDAILLONS, POTS ET BOUQUETS EN PERLES ET PORCELAINE

A l'occasion de la Toussaint

SOLDE GÉNÉRAL A PRIX TRÈS RÉDUITS

Ancienne Maison CUPIT

COCHET, SUCESSEUR

20, Rue du Portail-Louis, 20

Maison de confiance et vendant le meilleur marché de tout Saumur.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

CHOCOLATS IMBERT

Menier,	le 1/2 kil.,	1.65	Santé fin,	le 1/2 kil.,	1.30
Planteur,	—	1.65	— surfin,	—	1.60
C ^o Coloniale,	—	2.20	Supérieur vanillé,	—	1.90
Félix Potin, le 1/2 k.,	1.30, 1.50,	1.70	Double vanille,	—	2.10
Express, les 6 déjeuners,	90 et	1.20	Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.		

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.